



Christian Kert

Député UMP des Bouches-du-Rhône

Vice-président de la Commission des affaires culturelles familiales et sociales

Responsabiliser les élus locaux et les citoyens

Le saviez-vous ? Parmi les 36 500 communes françaises, 21 750 sont concernées par un ou plusieurs risques naturels (16 200 sont exposées aux inondations et pluies torrentielles, 7 400 aux mouvements de terrain et 5 930 à un risque sismique qui représente le risque majeur que l'on puisse rencontrer). De tels chiffres obligent à la réflexion. Christian Kert, député des Bouches-du-Rhône qui est en charge, au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), des questions liées à la prévention des risques naturels et technologiques, a dressé avec talent les points forts, mais aussi les lacunes de notre politique de « prévention des risques climatiques et naturels », thème du petit déjeuner du club Lamennais du 13 avril, présidé par Noël Clavelloux, président du Conseil national des Ingénieurs et des Scientifiques de France (CNISF), et animé par François Gervais, rédacteur en chef de la lettre *Horizons politiques*.

Bien que disposant d'une législation considérée comme l'« une des meilleures du monde », notre pays présente, selon lui, trois handicaps majeurs en matière de prévention



Noël Clavelloux et Christian Kert

des risques naturels : la trop grande diversité des acteurs institutionnels (plusieurs ministères, communes, départements, régions) qui tend à diluer les responsabilités ; l'émiettement de nos communes (les maires de petites communes n'ont souvent pas la formation nécessaire, mais l'intercommunalité tend à pallier ces insuffisances) ; et, enfin, le manque d'implication des citoyens qui rechignent souvent à appliquer les règlements territoriaux.

Pour mieux coordonner la politique de prévention des risques naturels, Christian Kert avance deux propositions importantes. D'abord, celle de « recréer un secrétariat d'Etat ou un ministère aux Risques majeurs » en dépit de la tentative malheureuse faite par le volcanologue Haroun Tazieff dans les années 1980. « Il faut un homme unique à vocation interministérielle pour faire progresser la réglementation », affirme Christian Kert. L'autre proposition – toujours dans un souci de transversalité – consiste à impliquer davantage les régions dans les politiques de prévention des risques naturels. Il espère ainsi pouvoir pousser les régions à prendre une part de responsabilité « supérieure » dans la politique de prévention.

Pas d'obligation de mise aux normes anti-sismiques pour le bâti

Abordant la question de la politique parasismique, le rapporteur de l'Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques a regretté que la loi n'implique pas une obligation de mise aux normes pour le bâti existant. « Il n'y a d'obligation parasismique que pour les installations sensibles comme les raffineries », a-t-il précisé. En revanche, les hôpitaux, collèges et autres centres de secours ne sont pas aux normes parasismiques. « Dans sa propre ville de Salon-de-Provence (située à quinze kilomètres de l'épicentre de l'ancien séisme de 1909), la caserne des sapeurs-pompiers, construite il y a quinze ans... n'est pas aux normes parasismiques. Il est vrai que cette mise aux normes coûte extrêmement cher.

L'autre levier sur lequel il va falloir jouer, selon Christian Kert, porte sur l'actuel système « mixte » de l'assurance qui veut que l'Etat se substitue aux assureurs en cas de séisme. Ce principe a un effet « pervers » selon lui parce que le citoyen, sachant qu'il va être payé, rechigne à faire effectuer des travaux de mise aux normes parasismiques. Ce système déresponsabilise également les maires qui ont tendance à vouloir s'abonner à « la déclaration de catastrophe naturelle », a-t-il ajouté.

Une politique commune de sécurité civile en Europe ?

Christian Kert a tenu à évoquer une initiative que devrait prendre prochainement l'Union européenne en matière de prévention des catastrophes naturelles, un domaine où l'on a eu trop tendance jusqu'à présent, selon lui, à rejeter la politique de prévention vers le « national » en vertu du principe de subsidiarité. Probablement en 2006, ou en 2007, selon les contacts qu'il a pu avoir avec « les gens de Bruxelles », l'Union européenne devrait lancer un « quinquennat » ou « septennat » sur les problèmes de la prévention des risques. Un peu à la manière de ce qu'avait fait l'ONU avec sa « décennie 1990-2000 » pour tenter de coordonner les dispositifs de prévention. Mais les Nations-Unies en étaient restées à la forme associative, « ce qui n'a pas eu l'impact fédérateur souhaité ».

Dans le cas de l'Union européenne – « si tout va bien », a-t-il



précisé –, « on devrait avoir le lancement d'une grande politique de prévention et d'organisation de sécurité civile commune à l'Europe. » On connaît les données générales de la problématique européenne : au nord de notre continent, se situent les risques industriels majeurs ; au sud, dans le bassin méditerranéen, les inondations et les incendies de forêts. « Nous nous sommes rendus compte que l'Europe a deux ou trois zones de bassins de risques identiques, et que, pour l'instant, il n'y a pas de mise en commun des moyens », a-t-il dit. Il a évoqué l'éventualité d'une future coopération institutionnalisée entre le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la France, dans la lutte contre les incendies de forêts.

« Je voterais Sarkozy plutôt que Chirac !... »

De l'Europe, il en a été question aussi dans la séance de questions d'actualité politique à laquelle a été soumis le vice-président de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale. Interrogé sur la montée du « non », Christian Kert a indiqué qu'effectivement le « non » pouvait l'emporter. Mais, a-t-il ajouté, « je sentais davantage de pression contraire au moment de Maastricht (en 1992) que je n'en ressens là. Ce qui laisse à penser que cela peut s'inverser. Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait fondamentalement de remise en cause de la politique européenne. »

À propos de l'intervention télévisée du 14 avril de Jacques Chirac, le député UMP des Bouches-du-Rhône (également membre du conseil d'administration de France Télévisions) a estimé que le chef de l'Etat avait commis une « erreur » en allant sur TF1 et non sur la chaîne publique à qui l'on demande, a-t-il précisé, d'avoir « une mission publique d'information ». Enfin, à la question – digne de Nostradamus – portant sur son choix éventuel en 2007 en cas de deuxième tour opposant Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, Christian Kert a répondu : « Je voterais pour Sarkozy parce que je crois qu'à un moment, il faut un peu changer de tête. Le cas de figure serait extraordinaire. Cela voudrait dire que le probable candidat socialiste à la présidentielle, Dominique Strauss-Kahn, disparaîtrait au deuxième tour, et qu'il n'y aurait pas Jean-Marie Le Pen !... Je vais relire Nostradamus dès demain », a-t-il conclu dans un sourire.

